

Compte-rendu

Déploiement du projet SPLS (Suivi et Programmation des Logements Sociaux)

-
Comité de pilotage national du 15 mars 2016

Le **support de la réunion** et les **supports des témoignages des régions et de la Caisse des Dépôts et Consignations** présentent les messages clés de la réunion ainsi que les prochaines échéances.

L'ensemble de ces documents est disponible au public à l'adresse internet suivante :
<http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/comites-de-pilotage-nationaux-r435.html>.

Vous trouverez ci-dessous les informations complémentaires résultant des principaux échanges tenus.

Ordre du jour

Introduction

1. Etat des lieux du projet SPLS
 2. Présentation de SPLS V3
 3. Avancement de la dématérialisation dans SPLS
 4. Groupe de travail DHUC-CDC
 5. Point sur le GT Interface bailleur
 6. Point sur le partage des données et l'enquête OPL
- Points divers, prochaines étapes et conclusion

Participants

Etaient présents :

| NOM | PRENOM | ENTITE |
|------------|----------------|-------------------------------------|
| BALATIN | Delphine | DREAL Centre |
| BASTIAT | Marie | DHUP / PH2 |
| BAYARD | Georges | SGMAP |
| BLOTTIN | Maeva | ESH |
| BOISSELEAU | Jean-Yves | AORIF |
| BONNET | Jean-Louis | USH |
| BOUVIER | François | DHUP / FE1 |
| BOYÉ | Julie | DHUP / QC4 |
| CLAUDON | Marie-Laurence | Cerema Est |
| COUTANT | Véronique | DHUP / PH4, équipe projet nationale |
| DELPECH | Claire | AdCF |
| DEMOULIN | Vincent | DREAL Pays de la Loire |

| | | |
|---------------|----------------|-------------------------------------|
| DUMON | Pierre | DREAL Centre |
| DURANDO | Cécile | USH Centre |
| DUTERTRE | Laurence | UESL |
| FAURE | Pierre-Olivier | DHUP / LO2 |
| FOURNIER | Florence | Fédération des EPL |
| GADÉA | Michèle | Cerema Méditerranée |
| GOURNAY | Brice | ARCA |
| GREDER | Christophe | CDC |
| GUILLEMIN | Jacqueline | DHUP / LO2 |
| JOURDAN | Pascal | SPSSI / CP2I / DONC |
| JULES | Patrick | DREAL Bretagne |
| LUDMANN | Yann | DHUP / PH |
| MENIGOZ | Lucie | AORIF |
| MENU | Claudine | DREAL Champagne-Ardenne |
| PRZYBYLSKI | Mathieu | DHUP / PH4, équipe projet nationale |
| RAMANGASOAVIA | Tina | CDC |
| ZUELGARAY | Thomas | DRIHL |
| ALAOUI | Omar | EY, équipe projet nationale |
| D'ANDURAIN | Camille | EY, équipe projet nationale |

Introduction

Y. Ludmann, DHUP / PH

M. Przybylski, DHUP / PH4

- Mathieu Przybylski, actuel chef du projet SPLS-Galion, quittera le bureau PH4 au 1^{er} mai 2016. Véronique Coutant continuera de suivre le projet.
 - Mathieu Przybylski sera remplacé en tant que chef du bureau PH4 par Laurent Linquette.

1. Poursuite du déploiement

Cf. pages 5 à 11 du support du comité de pilotage national

M. Przybylski, DHUP/PH4

- La deuxième vague de déploiement en Ile-de-France, qui permettra l'intégration de l'ensemble des maîtres d'ouvrage de la région, ainsi que du gestionnaire Ville de Paris, finalisera le déploiement sur le territoire métropolitain.
- L'ouverture du portail SPLS-Galion aux Départements d'Outre-Mer (DOM) – soit la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte – à SPLS-Galion est prévue pour 2017. La phase de déploiement sur ces territoires sera orchestrée en partenariat avec la Direction Générale de l'Outre-Mer (DGOM).
 - Une réflexion en amont sur les spécificités des aides du logement social en Outre-Mer et des processus d'instruction associés sera nécessaire pour leur intégration à l'outil SPLS-Galion. Ce travail sera à réaliser en étroite collaboration avec les services instructeurs locaux, qui enrichiront la réflexion de leur expertise.
- Un travail de présentation de l'outil SPLS-Galion est en cours par la DHUP auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), afin de proposer la reprise de cet outil par les services de l'ANRU.
 - Cette présentation s'insère dans une étude d'opportunité réalisée par l'ANRU pour identifier une solution quant à l'optimisation de son système d'information AGORA (dans les contraintes du calendrier du PNRU 2). Outre la reprise de l'outil SPLS-Galion, l'agence étudie également la possibilité de développer un nouveau système.
 - L'intégration de l'ANRU dans SPLS-Galion permettrait de garantir la constitution d'une base complète et homogène des données sur le financement du logement social.
 - La décision de l'ANRU sur ce sujet est *a priori* attendue dans un délai court.
- Au 14 mars 2016, la programmation de logements locatifs sociaux en France métropolitaine atteint 60% des objectifs pour l'année 2016. Une augmentation d'environ 5% a été observée

par rapport aux chiffres arrêtés au 2 mars 2016 et présentés lors du séminaire des chefs de projet SPLS tenu à Paris le 3 mars.

- La faible programmation affichée par l'Île-de-France s'explique par le fait que seuls vingt maîtres d'ouvrage de la région ont accès à SPLS au 15 mars 2016.
- La programmation d'opérations pluriannuelle, c'est-à-dire pour les années de gestion 2017 et 2018, a commencé en zone détendue. Ce caractère pluriannuel de la programmation, objectif recherché du projet SPLS, sera notamment soutenu par la gestion des budgets concernés dans le cadre du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP).
- Les chartes de gestion territoriales constituent un adjuvant majeur du déploiement de SPLS. En effet, ces chartes ont notamment permis de fixer localement les éléments de calendrier de l'instruction des demandes d'aide à la pierre et d'homogénéiser, à échelle territoriale, les pratiques des gestionnaires.

Témoignages des régions

Région Centre, intervenant au titre des régions pilotes

Intervention de P. Dumon, pour la DREAL Centre, et de C. Durando, pour l'USH Centre

- Suite à des mouvements internes, la gestion du projet SPLS en DREAL de la région Centre a dû être repensée pour faire face au départ du chef de projet initial. Une nouvelle équipe est en cours de formation, qui travaillera notamment au développement de la programmation pluriannuelle sur le territoire.
- Il est à noter que les difficultés relatives à la perte des chefs de projet régionaux en DREAL n'ont pas démobilisé les utilisateurs de l'outil SPLS. La région Centre enregistre en effet au 14 mars une programmation de logements locatifs sociaux proche de ses objectifs annuels pour 2016.
 - Les utilisateurs maîtres d'ouvrage et gestionnaires indiquent que le suivi des livraisons dans l'outil reste maintenant à parfaire.
 - L'USH Centre a indiqué ne pas avoir eu de remontées particulières de la part des bailleurs en 2015, ce qui est jugé gage de bon fonctionnement.
- La région Centre a confirmé sa candidature à l'expérimentation de la Dématérialisation lors de ce comité de pilotage national.
 - Une réunion de lancement sera tenue le 10 mai 2016 à Tours. L'expérimentation concernera l'ensemble de la région sur des dossiers sélectionnés conjointement entre MO et gestionnaires.
- L'USH Centre, ayant bénéficié en tant qu'AR HLM de l'ouverture d'un accès à l'infocentre SISAL-SPLS, confirme avoir bien accès aux données de la programmation via l'infocentre. Son représentant indique cependant ne pas pouvoir actuellement réaliser des analyses de données à l'échelle régionale et est en attente de de la formation prévue à l'outil Business Objects.

- Pour information, la DREAL Centre transmet déjà à ses partenaires financiers (Direction régionale de la CDC, Action Logement et Conseil Régional) des extractions trimestrielles des données de la programmation, pour un usage interne. Ces données peuvent également faire l'objet d'une communication au public, notamment en CRHH.

Région Ile-de-France, intervenant au titre des régions déployées en 2014

Intervention de T. Zuelgaray, pour la DRIHL, et de J.-Y. Boisseleau et L. Menigoz, pour l'AORIF

- Au regard du grand nombre de maîtres d'ouvrage au sein de la région Ile-de-France, un déploiement en deux temps a été mis en place dans la région.
 - Un premier déploiement en 2014, dans le modèle d'une expérimentation, a concerné 19 bailleurs, soit 29 entités, et l'ensemble des gestionnaires (délégués et UT-DRIHL) à l'exception du délégataire Ville de Paris.
 - Une charte de gestion a été mise en place à l'échelle régionale, afin de prendre en considération le caractère majoritairement interdépartemental des maîtres d'ouvrage.
 - Cette première phase a montré de bons résultats, avec près de 14 000 logements financés, soit 45% de la production annuelle, avec ces seules entités.
 - La deuxième phase de déploiement, en 2016, touchera le reste du territoire et permettra de finaliser le déploiement national.
 - Les chefs de projet régionaux constatent une grande attente de la part des organismes concernés pour rejoindre le projet SPLS.
- Des difficultés avaient été remontées par l'AORIF lors du déploiement de SPLS en 2014, du fait du grand nombre d'habilitations demandées pour les organismes concernés : l'AORIF a ainsi reçu plus de 250 demandes pour 19 bailleurs. Pour pallier ce problème pour le déploiement 2016, un nouveau processus de gestion des habilitations est mis en place en Ile-de-France, en partenariat avec le GIP-SNE, pour décharger les chefs de projet en charge des habilitations.
 - Un courrier officiel annonçant le dispositif sera envoyé en mars aux maîtres d'ouvrage.
 - Par ailleurs, un formulaire en ligne a été mis en place pour identifier les référents SPLS par organisme.
 - le GIP-SNE servira de tiers de confiance et gèrera la relation directe avec les bailleurs.
- En 2016, la programmation ne pourra pas être entièrement enregistrée dans SPLS compte tenu du calendrier particulier du déploiement en région Ile-de-France. De ce fait, l'équipe projet régionale autorisera les organismes non habilités à conserver leur processus de programmation historique pour l'année de gestion 2016.
 - En 2017, la programmation pour la région devra obligatoirement être saisie dans SPLS.
- Les chefs de projet régionaux mènent également une réflexion en 2016 sur la prise en compte des évolutions des maîtres d'ouvrage (numéro SIREN, statut), par exemple à la suite de fusions d'organismes.

Ex-Région Champagne-Ardenne, intervenant au titre des régions déployées en 2015

Intervention de C. Menu, pour DREAL Champagne-Ardenne, et de B. Gournay, pour l'ARCA

Cf. le support dédié « Intervention_Champagne-Ardenne_-_COPIE_du_15-03-2016.pdf »

- Le processus d'habilitations dans la région a été facilité notamment par l'apparition dans SPLS V2 (à partir de juillet 2015) de la fonctionnalité de renseignement par les maîtres d'ouvrage eux-mêmes de leur fiche récapitulative. Grâce à cette nouveauté, les maîtres d'ouvrage ont en effet pu référencer eux-mêmes leur adresse de réception des notifications, ôtant ainsi un sujet fréquent d'allers-retours entre l'équipe nationale, l'équipe projet régionale et les maîtres d'ouvrage.
- La campagne d'habilitation a été opérée sur une sélection des maîtres d'ouvrage, réalisée sur la base du volume de programmation des six dernières années. L'équipe projet régionale a ainsi écarté les maîtres d'ouvrage occasionnels de la région, et seuls 17 organismes ont été retenus, tous adhérents de l'ARCA.
 - Les maîtres d'ouvrage à faible production pourraient se voir ouvrir des droits d'accès au portail SPLS, avec un profil « lecteur », ce qui leur permettra de suivre l'évolution de leurs dossiers, sans renseigner eux-mêmes les informations relatives à leurs opérations.
- Pour la rédaction des chartes de gestions, un diagnostic des habitudes et pratiques a été réalisé d'une part par le Cerema pour les entités gestionnaires, et d'autre part par l'ARCA pour les organismes maîtres d'ouvrage.
 - Ce diagnostic a montré une homogénéité globale du processus au sein de la région Champagne-Ardenne, et les rares différences observées ont été référencées dans les quatre chartes de gestion territoriales.
- Les quatre départements de la région Champagne-Ardenne ont dépassé les objectifs fixés en termes de programmation de logements locatifs sociaux.
- L'équipe régionale a vivement remercié l'équipe projet nationale pour son accompagnement et ses formations, moteurs de la réussite du déploiement régional de SPLS.

M. Przybylski, DHUP/PH4

- Le GIP-SNE portera à terme la gestion des droits d'accès pour les maîtres d'ouvrage à SPLS, RPLS et au SNE. Mutualiser ces tâches au sein du GIP-SNE permettra d'assurer une meilleure qualité de service dans l'assistance aux utilisateurs. Cela permettra également d'attester de la sécurité des systèmes d'information, en formalisant le processus d'ouverture des droits.
 - Une première phase d'expérimentation aura donc lieu en Ile-de-France et concernera la gestion des habilitations des 150 maîtres d'ouvrage franciliens non habilités à SPLS. Une généralisation à échelle nationale interviendrait dans un second temps.

- Pour pallier les difficultés rencontrées suite au changement de numéro SIREN de certains organismes (fusion, changement de statut...), qui peuvent provoquer la perte de la traçabilité temporelles des opérations, une étude est menée au niveau national pour automatiser le processus de gestion, et éviter le cas par cas.

Questions

Est-il possible pour les DREAL de disposer d'un profil de lecture au niveau régional, de manière à mieux suivre les demandes d'assistance opérationnelle émises par les utilisateurs ?

Cette demande est notée, et un tel profil sera mis à disposition pour les chefs de projet régionaux à partir d'une prochaine version de SPLS.

Comment accompagner les acteurs maîtres d'ouvrage au faible volume de production, qui ont pu ne pas être intégrés lors des déploiements ?

L'outil SPLS nécessite une prise en main et un travail réguliers pour une utilisation optimale. De ce fait, seuls les maîtres d'ouvrage présentant une volumétrie suffisante de programmation ont été ciblés lors du déploiement national de l'outil. Les maîtres d'ouvrage à petite volumétrie ne sont toutefois pas exclus du projet. Il est, par exemple, possible de leur donner, dans un premier temps, un accès en lecture pour qu'ils puissent suivre leur dossier en programmation. Dans un second temps, une montée en charge progressive d'ouverture de droits pour ces acteurs pourra être envisagée.

2. Présentation de SPLS V3

Cf. pages 12 à 14 du support du comité de pilotage national

V. Coutant, DHUP / PH4

- Les nouvelles fonctionnalités de la version 3 de SPLS-Galion ont fait l'objet d'une présentation aux chefs de projet régionaux dans le cadre d'un séminaire organisé le 3 mars 2016. Cette nouvelle version sera déployée en avril 2016.
- L'équipe projet nationale mettra à disposition des utilisateurs des documents, guides et fiches d'utilisation pour accompagner au mieux leur prise en main des nouvelles fonctionnalités.
 - Des didacticiels d'auto-formation, développés par le CVRH d'Arras, seront également proposés pour permettre aux nouveaux utilisateurs de se former de bout en bout depuis leur poste informatique. Ces didacticiels permettront, à terme, de pallier les problématiques de disponibilités des formateurs.

Questions

Quand ces didacticiels seront-ils mis à disposition ?

La mise à jour des didacticiels actuels, spécifiques à SPLS V2, sera faite rapidement. Les temporalités pour les didacticiels produits dans le cadre de la prestation nouvelle du CVRH d'Arras (sur SPLS V3) seront plus longues. Si, toutefois, un besoin est remonté par les régions, des versions intermédiaires pourront être élaborées.

Il est important de noter que les évolutions de SPLS V3, à l'exception de la bourse aux opérations et des paramètres locaux qui feront l'objet d'un accompagnement spécifique, restent mineures et ne modifient qu'à la marge les processus actuels d'utilisation de SPLS-Galion, tant pour les gestionnaires que pour les maîtres d'ouvrage.

Quand les formations à SPLS doivent-elles être planifiées, par exemple pour la région Ile-de-France qui est en cours de déploiement en 2016 ?

Cette question doit être abordée par les chefs de projet régionaux, et devra prendre en compte le calendrier d'ouverture des droits.

3. Avancement de la dématérialisation dans SPLS

Cf. pages 15 à 18 du support du comité de pilotage national

V. Coutant, DHUP / PH4

M. Bastiat, DHUP / PH2

- L'équipe projet nationale remercie les membres du groupe de travail Dématérialisation, qui ont permis et permettent de développer cette thématique dans le cadre du projet SPLS-Galion.
- La dématérialisation dans SPLS ne concerne pas uniquement l'utilisation des pièces justificatives au format numérique, mais comporte également des changements opérationnels du processus de constitution et d'instruction des dossiers de demande d'aides à la pierre. En effet, la dématérialisation dans SPLS-Galion intégrera notamment la gestion d'une messagerie instantanée, permettant aux instructeurs et aux demandeurs de communiquer en temps réel, ainsi que la possibilité d'effectuer une demande de paiement en ligne, etc.
 - Ces nouveautés répondent aux besoins remontés par les maîtres d'ouvrages et gestionnaires, et permettent d'accélérer le processus de gestion et de clôture des dossiers.
- La dématérialisation comporte un volet concernant la garantie de l'opposabilité juridique des pièces numérisées. Une solution de signature électronique est prévue d'être ainsi mise en place en septembre 2016. Elle permettra le cachetage et l'horodatage des pièces.
 - Cette évolution n'aura aucun impact technologique pour les maîtres d'ouvrage, la signature se fera automatiquement en back-office.
- Le cadre réglementaire qu'établit le décret *portant diverses dispositions relatives aux modalités d'instruction des demandes d'agrément de logements locatifs sociaux*, qui permettra notamment **d'inscrire SPLS-Galion comme outil dématérialisé au service de l'instruction dans**

le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH), n'imposera pas la démarche « 100 % dématérialisé » aux maîtres d'ouvrage et services instructeurs.

- Ce décret indique toutefois que le seul outil de demande dématérialisée d'aide à la pierre est SPLS-Galion.
- Ce décret donne une existence réglementaire à la convention d'accès aux données, signée par l'ensemble des partenaires, qui a permis l'ouverture d'un droit d'accès aux infocentres.
- Pour information, ce décret indique également que seule la décision de financement fera foi pour déroger au principe d'universalité de l'attribution des logements locatifs sociaux dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.
- La région Centre rejoindra à partir de mai 2016 l'expérimentation Dématérialisation actuellement en cours dans des territoires de Bretagne et des territoires de Pays de la Loire.
 - En raison de spécificités locales, la région Centre s'attend à des retours différents mais complémentaires des expériences remontées par les régions Bretagne et Pays de la Loire.
 - Le périmètre de l'expérimentation sera étendu à des éléments non considérés en Bretagne et dans les Pays de la Loire, tels qu'éventuellement le produit Prêt Social Location-Accession (PSLA).

Témoignages des expérimentateurs

Région Pays de la Loire et Région Bretagne

Intervention de V. Demoulin, pour la DREAL Pays de la Loire, et de P. Jules, pour la DREAL Bretagne

Cf. le support dédié « Intervention des régions expérimentatrices de la Dématérialisation – COPIL du 15 mars 2016.pdf »

- L'intégration des organismes maîtres d'ouvrage et instructeurs dans l'expérimentation Dématérialisation s'est faite sur la base du volontariat en région Pays de la Loire. La même démarche a été observée en région Bretagne, avec prise en compte de binômes gestionnaire / maître d'ouvrage volontaires.
 - La Bretagne a annoncé qu'une collectivité, en raison de l'arrêt de sa délégation de compétence, devrait sortir de l'expérimentation.
- Cette phase d'expérimentation ne concerne, pour l'instant, que des opérations nouvelles, ou des opérations en cours d'achèvement.
 - Pour des raisons notamment de temporalité, aucun test n'a été effectué sur des opérations sur l'intégralité de leur durée de vie, depuis leur programmation jusqu'à la clôture.
- Les deux régions expérimentatrices ont fait état de la satisfaction des usagers volontaires quant au contenu apporté par la dématérialisation dans SPLS. Ils soulèvent toutefois des points d'attention d'ordre ergonomique.

- Certaines DDT demandent aux maîtres d'ouvrage le plan des logements imprimé au format A0 dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide à la pierre. Cette pratique allant à l'encontre de la démarche de dématérialisation souhaitée, une étude devra être réalisée, portant sur un usage de la maquette numérique de l'opération, qui pourrait contenir les informations recueillies sur le plan.

Questions

Le décret « dématérialisation » a-t-il permis la suppression de l'autorisation de l'instruction globale créée en 2008 ?

Oui, le décret supprime bien l'autorisation de l'instruction globale, très peu utilisée et non compatible avec la géolocalisation de SPLS V3.

Dispose-t-on d'une liste des pièces qu'il est possible d'apporter dans l'application ?

Cette liste existe et devra être renvoyée aux chefs de projet régionaux. Il est noté qu'il convient en effet, pour des questions de bonne compréhension, d'ergonomie et d'efficacité, de bien expliciter les intitulés des pièces qu'il est possible de télé-verser dans l'application.

Quelles seraient les recommandations des régions Bretagne et Pays de la Loire pour les territoires du Centre qui rejoignent prochainement l'expérimentation ?

Les deux régions actuellement expérimentatrices soulignent le besoin de fonder l'expérimentation sur le volontariat des acteurs concernés, gage d'une implication réelle des organismes (instructeurs et maîtres d'ouvrage). Il est également à noter que la dématérialisation dans SPLS est, aujourd'hui, relativement chronophage, en raison en particulier d'une ergonomie à parfaire ; cependant les évolutions à venir, notamment celles à déployer dans SPLS V3, permettront de pallier en partie cette problématique.

4. Groupe de travail DHUP-CDC

Cf. pages 19 à 21 du support du comité de pilotage national

M. Przybylski, DHUP / PH4

- Le principe d'une interface DHUP-CDC répond notamment au fait que plus de 80% des opérations portant sur les logements locatifs sociaux sont aujourd'hui portées conjointement par la Caisse des Dépôts et Consignations et par l'Etat.
- Le groupe de travail DHUP-CDC traite pour l'instant majoritairement des problématiques d'ordre métier. En effet, il est nécessaire d'uniformiser les visions et référentiels des deux entités avant de traiter des aspects informatiques et techniques de l'interfaçage des systèmes.

Témoignage de la CDC

Intervention de C. Greder et T. Ramangasoavina, pour la CDC

Cf. le support dédié : « Intervention de la CDC – COPIL du 15 mars 2016.pdf »

- La CDC a constaté que de nombreuses pièces justificatives et données étaient demandées de manière redondante et sans concertation dans le cadre des deux processus d'instruction de la CDC et de l'Etat. Dans un souci de simplification de la demande d'aide à la pierre pour les organismes maîtres d'ouvrage, un échange des informations enregistrées dans les deux systèmes est envisagé.
 - Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage ne transmettront l'information qu'une seule fois, à la CDC ou à l'Etat.
- Une telle interface permettra également un gain important en termes de performance interne et en temps. En effet, il est constaté que les services instructeurs de la CDC et ceux de l'Etat font le même travail de vérification et les mêmes contrôles vis-à-vis des données qui leur sont remontées. Une mutualisation de ces travaux pourrait fortement accélérer le processus d'instruction des opérations cofinancée par la CDC et par l'Etat.
- Ce projet porte des enjeux d'ampleur équivalente au projet SPLS. Pour cette raison, il a été mis **au cœur du plan stratégique numérique de la CDC.**
 - Une lettre officielle de la CDC est en cours d'écriture et sera envoyée à la DHUP afin d'appuyer l'importance du projet et d'en assurer la pérennité.

5. Point sur le groupe de travail Interface bailleur

Cf. pages 22 et 23 du support du comité de pilotage national

M. Przybylski, DHUP / PH4

- Le groupe de travail Interface bailleur, porté par l'USH, s'inscrit dans la continuité du groupe de travail Habsis. Il concernera principalement les maîtres d'ouvrage les plus conséquents.
- Ce groupe de travail, initialement envisagé plus tôt dans le projet SPLS, s'inscrit aujourd'hui dans un contexte marqué par la stabilité du dispositif SPLS-Galion, connu et approprié par les acteurs. Cette fiabilité de l'outil permettra d'apporter une réponse mûre aux problématiques des interfaces entre les outils des bailleurs sociaux et SPLS.

Question

L'application LOLA sera-t-elle intégrée dans Galion ou SPLS ?

Non, l'application Loyer d'équilibre des Opérations Locatives (LOLA) ne sera pas intégrée dans le dispositif. En effet, cette application datée (mise en place dans les années 1990), est aujourd'hui considérée comme obsolète. Ce dispositif avait été conçu sous format Excel, actuellement incompatible avec le format Libre Office utilisé par les services gestionnaires de l'Etat. Outre cet aspect technique, l'application repose sur le principe d'une recherche d'équilibre entre les coûts et les gains, principe aujourd'hui moins pratiqué par les organismes HLM, qui semblent privilégier une dynamique d'investissement intégrant notamment le calcul des retours fiscaux. Un produit de substitution à LOLA a été réfléchi par la DHUP, mais n'est pas encore prêt pour une mise à disposition. Il est également à noter que certains services gestionnaires de l'Etat ont créé en interne d'autres outils de calculs. Pour information, l'application LOLA n'est pas gérée par PH4, le bureau en charge de SPLS, mais par le bureau FE1.

6. Points sur le partage de données et l'enquête OPL

Cf. pages 24 à 27 du support du comité de pilotage national

V. Coutant, DHUP / PH4

- Dans le cadre de l'ouverture des données sur le financement de logements locatifs sociaux, un accès en lecture aux infocentres a été donné aux partenaires, qui peuvent désormais consulter des rapports quotidiennement mis à jour avec les informations remontées depuis le portail SPLS.
 - Des sessions de formation, proposées les 12 et 14 avril 2016, permettront d'ouvrir aux partenaires formés des accès en écriture, pour l'élaboration de rapports personnalisés.
 - Les partenaires concernés par ces formations sont invités à faire remonter leur besoin pour que ces formations puissent répondre au mieux à leurs attentes.
 - Une troisième date de formation sera fixée en mai 2016.
- Des accès pourront être prochainement ouverts à la fédération SOLIHA (fédération issue de la fusion des mouvements PACT et Habitat & Développement).
 - Cet acteur est déjà représenté en région, par exemple dans la région Centre, où ils disposent d'accès à l'application SPLS en tant que maîtres d'ouvrage et assistants en maîtrise d'ouvrage.
 - Cet acteur pourrait être intégré au projet en tant que **membre du comité de pilotage du projet SPLS**.
- Les deux infocentres SISAL et SPLS seront rapprochés en mars 2016.

Questions

Qui est responsable des données au niveau d'une organisation ?

Chaque AR HLM a été signataire de la convention d'accès aux données, et une personne a été désignée (sur la base d'une liste transmise par la FNAR) pour avoir accès à l'infocentre.

Les fédérations et entités principales (UESL, CDC) sont chargées de diffuser les données au sein de leur réseau (USH régionale, DR CDC...). Pour rappel, l'UESL n'a, pour l'instant, pas de directions régionales. Des discussions autour de ce sujet sont en cours.

Les Conseils Régionaux peuvent-ils avoir accès aux données ?

Les données ne sont, aujourd'hui, pas ouvertes aux conseils régionaux ni à l'Association des Régions de France. Elles pourraient cependant être mises à disposition de ces acteurs, notamment afin d'alimenter leurs réflexions autour de questions spécifiques sur les réhabilitations. Il conviendra de prendre en compte leurs besoins et enjeux, tout en considérant le prix que ces ouvertures représenteraient (coût des licences BO). Un contact pourrait être pris prochainement par la DHUP auprès de l'ARF à ce sujet.

Pour les entités ou les personnes qui ont accès à l'infocentre SISAL, mais qui n'avaient pas demandé l'élargissement de leurs accès à l'infocentre SPLS (telles que l'USH), est-il encore utile d'en faire la demande ?

Non, le rapprochement des infocentres rend cette demande désormais inutile : ces acteurs auront automatiquement également accès aux données spécifiques de l'infocentre SPLS.

Témoignage sur les enquêtes OPL

Intervention de J.-L. Bonnet, pour l'USH

- Une étude est en cours de préparation par l'USH pour identifier les éléments de SPLS qui pourraient être utilisés dans le cadre des enquêtes OPL, ainsi que de diagnostiquer les pratiques des différents organismes participant à ces enquêtes.
 - Cette étude sera réalisée au second trimestre 2016, pendant la période de collecte de printemps de l'enquête OPL, *a priori* sur des organismes issus des régions pilotes de SPLS (Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Centre), qui connaissent bien l'outil.
- La comparaison des données récoltées pendant l'enquête et des données extraites de SPLS permettra de confirmer la pertinence du recours à l'application pour l'OPL, et la mise en place éventuelle, à terme, d'une interface entre SPLS et les systèmes d'information OPL.
- Si la solution d'interface n'est pas retenue, il serait également possible de procéder par extractions, trois fois par an, des données dans SPLS demandées dans les enquêtes OPL, puis pour l'organisme d'effectuer une saisie manuelle de ces données dans les SI OPL.

Prochaines étapes

Cf. pages 28 à 31 du support du comité de pilotage national

- Il est à noter que le produit Logement Intermédiaire sera disponible à la programmation dès l'ouverture de gestion 2016 : une note d'information sur son utilisation sera envoyée prochainement aux services instructeurs.
 - Ce produit sera bientôt intégré également dans SISAL.

Question

L'intégration des évolutions de référentiels SI, par exemple suite à la fusion de régions ou de certaines communes en 2016, est un sujet souligné par la mise en place d'interfaces entre acteurs. Est-il possible d'avoir un référentiel commun pour garantir la cohérence des échanges de données ?

Ce point est noté par la DHUP et par les acteurs présents au comité. Le SGMAP souligne la nécessité d'un référentiel maître, commun à l'ensemble des systèmes d'information institutionnels, et l'existence d'un processus formalisé d'actualisation de ce référentiel (sur le modèle de la base de référence SIRENE).

Pour le projet SPLS, l'application intègre le logiciel Hexapost de manière mensuelle, et prévoit d'alerter les utilisateurs en temps réel d'éventuels besoins de réaffectation ou de rattachements d'opérations. Un point devra être fait par la DHUP concernant les agréments portant sur des communes qui ont fait l'objet de fusions.